



En 2022, la carte bancaire est restée le moyen de paiement central dans les dépenses du quotidien en France

Alors que la numérisation des paiements se poursuit en France, la carte bancaire confirme en 2022 sa place prépondérante dans les moyens de paiement du quotidien. Dans l'ensemble, les transactions scripturales (c'est-à-dire hors espèces) augmentent, soutenues notamment par le développement des paiements sans contact et par mobile.

Si la carte est majoritaire en nombre de transactions depuis plusieurs années, ce sont bien les virements qui dominent en matière de montants échangés. À ce titre, le virement instantané pourrait progressivement s'imposer dans les années à venir, tant sa croissance est importante.

En parallèle, les paiements en espèces continuent d'être largement utilisés par les ménages. Ils représentent la moitié des transactions au point de vente et portent sur un peu plus d'un cinquième des dépenses.

Sophie ALLAIN DES BEAUVAIS, Louis-Alexandre BAYOL, Isabelle MARANGHI,
Adrien MOCEK, Isabelle VALDÉS-CURIEN
Direction des Études et de la Surveillance des paiements

Codes JEL
D01, E4,
E41, E42

En 2022 :

La France, 1^{er}

pays utilisateur des paiements scripturaux en Europe en nombre d'opérations, avec une présence prépondérante de la carte (6 paiements scripturaux sur 10)

+ 137 %

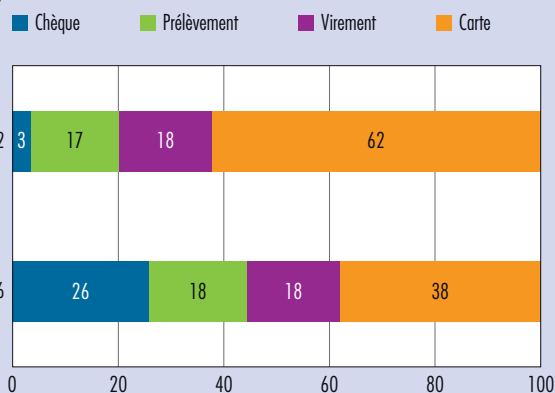
la hausse du nombre de transactions par carte sur un téléphone mobile par rapport à 2021

+ 85 %

la hausse du nombre de virements instantanés par rapport à 2021

Usage des principaux moyens de paiement scripturaux en France, en volume

(en %)



Champ : Paiements des particuliers et de la clientèle professionnelle et institutionnelle, hors institutions monétaires et financières.

Source : Banque de France, collecte Cartographie des moyens de paiement (données 2022).



1 Dans un contexte de développement des usages numériques, la carte bancaire conforte son statut de moyen de paiement principal du quotidien

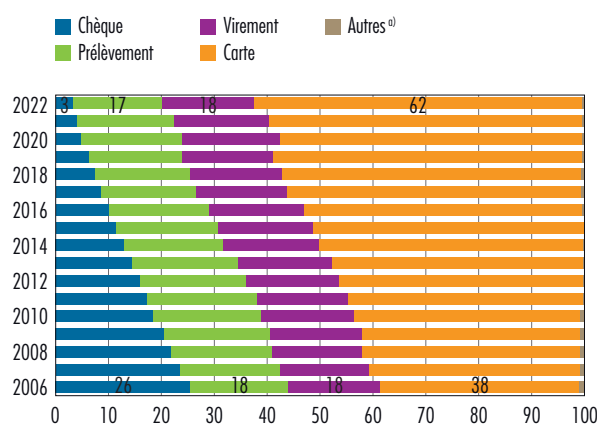
L'année 2022 confirme la progression générale de l'usage des moyens de paiement scripturaux observée depuis la crise sanitaire au sein de l'économie réelle¹ : 29,5 milliards de transactions, représentant environ 42 500 milliards d'euros échangés (contre 24,9 milliards de transactions et 28 500 milliards d'euros en 2019).

Au sein des paiements scripturaux, la part des paiements effectués par carte a progressé continûment au cours des dix dernières années. Grâce à la diversité de ses usages, en magasin, à distance comme sur mobile, **la carte a conforté en 2022 son statut d'instrument le plus utilisé en nombre d'opérations.** Elle représente dorénavant plus de 60% du nombre des paiements scripturaux, contre 46% en 2012 (cf. graphique 1). Elle se démarque ainsi des autres moyens de paiement, qui se caractérisent au contraire par une relative stabilité des usages (virements et prélèvements SEPA²) ou un déclin tendanciel (le nombre de paiements par chèque a baissé de 64% depuis 2012).

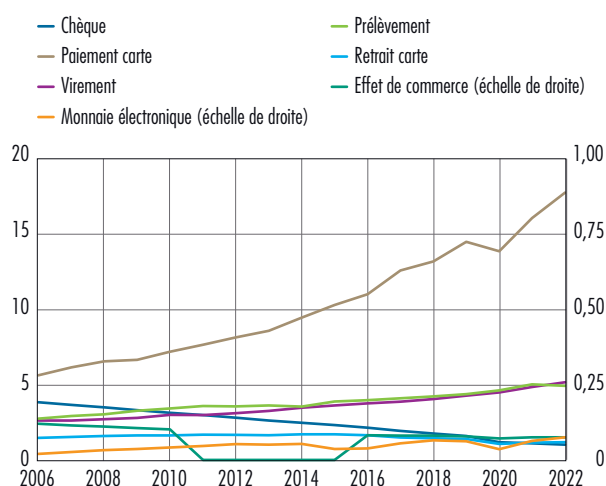
Dans ce contexte dynamique, **ce sont les usages les plus innovants qui présentent les taux de croissance les plus soutenus.** Certains usages dématérialisés se sont durablement installés, comme le paiement sans contact, apparu en 2012 avec un plafond de 20 euros, favorisé par deux relèvements réglementaires successifs du plafond de paiement en septembre 2017 (passage à 30 euros) et en mai 2020 (passage à 50 euros). Cette ascension des paiements sans contact s'est opérée notamment au détriment des paiements avec contact et en espèces. Désormais plus de six paiements par carte de proximité sur dix (cf. graphique 2 *infra*) sont réalisés en mode sans contact, pour des montants moyens inférieurs à 20 euros. Le sans contact occupe désormais une place importante dans le paysage des moyens de paiement des ménages.

G1 Usage des principaux moyens de paiement scripturaux, en volume

a) En %



b) En milliards de transactions



a) Monnaie électronique, effet de commerce.

Champ : Paiements des particuliers et de la clientèle professionnelle et institutionnelle, hors institutions monétaires et financières.

Source : Banque de France, collecte Cartographie des moyens de paiement (données 2022).

Le paiement par carte à partir d'un téléphone mobile³ progresse également fortement d'année en année (+ 177% en 2021 et + 137% en 2022), pour atteindre une part de près de 6% des paiements par carte de proximité, et un peu moins d'un paiement sans contact sur dix.

¹ Les paiements scripturaux considérés ici sont tous ceux effectués par des particuliers et par la clientèle professionnelle et institutionnelle, hors institutions financières et monétaires.

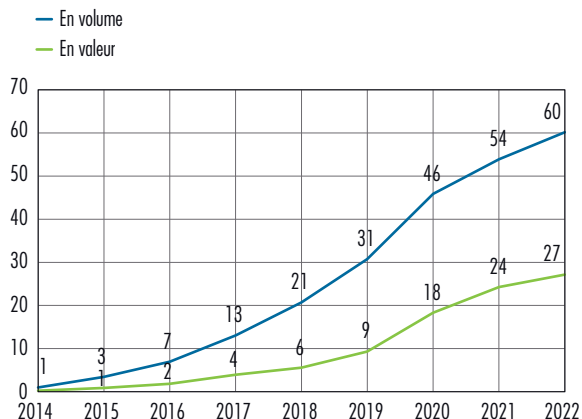
² Single European Payments Area, Espace unique de paiements en euros.

³ Le seul paiement sur mobile considéré dans cette section est celui réalisé avec une carte.



G2 Part du paiement sans contact dans les paiements par carte de proximité

(en %)



Champ : Paiements de proximité des particuliers et de la clientèle professionnelle et institutionnelle, hors institutions monétaires et financières.

Note : Les paiements sans contact correspondent soit à des paiements par carte sans contact, soit à des paiements par téléphone mobile (avec une carte sous-jacente) réalisés aux points de vente.

Source : Banque de France, collecte Cartographie des moyens de paiement (données 2022).

Parallèlement, les commerçants sont incités à s'équiper en terminaux, parfois de plus en plus sophistiqués, afin de répondre au besoin d'acceptation de tous ces paiements par carte : le nombre de terminaux de point de vente a ainsi sensiblement augmenté au cours des deux dernières années (+ 27 % par rapport à 2020).

2 Le virement reste incontournable sur le segment des professionnels

La carte bancaire occupe une place centrale et croissante dans les volumes de transactions. Toutefois, sa place reste modeste s'agissant des montants échangés. En effet, la carte sert principalement à effectuer des paiements quotidiens de petits montants, de même que le virement instantané, dont l'usage a continué de croître en 2022. **Sur les trois dernières années, le virement a représenté plus de 90 % des montants échangés**

avec des moyens de paiement scripturaux, une part expliquée par l'usage du virement dans les transactions de gros montant et, plus globalement, par les paiements des professionnels.

L'usage du chèque continue de diminuer, avec un recul de 9 % du nombre de transactions et de 8 % des montants échangés en 2022. Peu moderne et plus vulnérable à la fraude que les autres moyens de paiement du fait de son support papier, le chèque est progressivement remplacé par les moyens de paiement électroniques, et notamment les virements qui sont de plus en plus accessibles depuis les espaces de banque en ligne ou les applications de paiement. En dépit de ce net déclin, **la France se distingue dans l'Union européenne (UE) par sa plus large utilisation du chèque**, puisque 88 % du nombre de chèques de l'UE sont émis en France, loin devant l'Italie (6 %), deuxième utilisateur en volume, et les autres pays de l'UE (cf. graphique 4 *infra*).

Enfin, les virements instantanés se distinguent par un essor quasi exponentiel depuis leur lancement en 2018 ; si leur part de marché reste modeste (4 % du nombre de virements en 2022, contre 2 % en 2021), elle est amenée à croître sous l'impulsion des stratégies nationale et européenne visant à promouvoir ce mode de paiement. En effet, un alignement de sa facturation sur celle du virement SEPA devrait en pratique conduire à une gratuité d'usage pour les consommateurs français et permettre ainsi son développement (cf. encadré 1).

Au total, les moyens de paiement couvrent une gamme de besoins très différents en fonction des montants concernés : les paiements en monnaie électronique⁴ portent davantage sur des transactions de faible montant, par exemple pour régler des frais de restauration scolaire ou universitaire (cf. graphique 3 *infra*) ; à l'autre bout du spectre, les virements et les effets de commerce, avec des montants moyens supérieurs à plusieurs milliers d'euros, sont utilisés dans un cadre professionnel, selon des protocoles sécurisés.

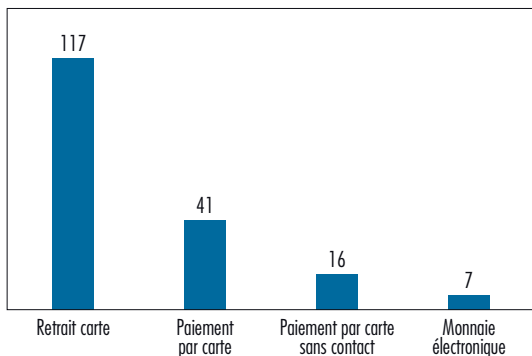
⁴ La monnaie électronique constitue une valeur monétaire stockée sous une forme électronique, y compris magnétique, représentant une créance sur l'émetteur émise (par les établissements de crédit ou les établissements de monnaie électronique) contre la remise de fonds aux fins d'opérations de paiement et acceptée par une personne physique ou morale autre que l'émetteur de monnaie électronique.



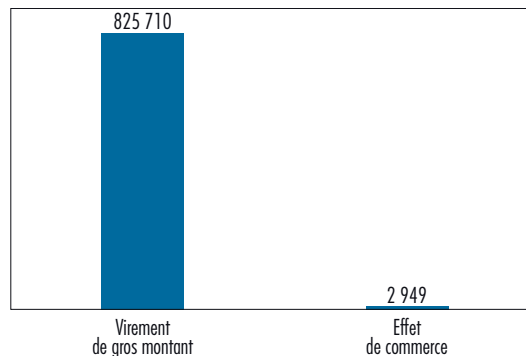
G3 Montants moyens des paiements scripturaux selon les usages

(en euros)

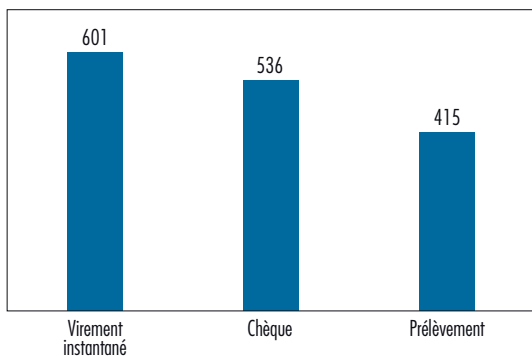
a) Usage pour les paiements du quotidien :
montant moyen inférieur ou égal à une centaine d'euros



c) Usage professionnel :
montant moyen supérieur à 2 000 euros



b) Tous usages : montant moyen entre 100 et 600 euros



Champ : Paiements des particuliers et de la clientèle professionnelle et institutionnelle, hors institutions financières et monétaires.

Note : Montant moyen = total des montants échangés par instrument / nombre total de transactions.

Source : Banque de France, collectes OSMP et Cartographie des moyens de paiement (données 2022).

ENCADRÉ 1

Le développement du virement instantané en France

Le virement instantané est encadré par le *scheme SEPA Credit Transfer Instant* (SCT Inst) depuis 2017. Un virement instantané SEPA ¹ est un virement effectué en euros dans un temps d'exécution quasi immédiat (moins de dix secondes), et ce à tout moment (service disponible 24 heures sur 24/7 jours sur 7/365 jours par an).

Ce moyen de paiement, qui permet ainsi de s'assurer du crédit du compte du bénéficiaire de manière quasi instantanée, apparaît particulièrement adapté à certains cas d'usage, notamment pour les paiements émis par des particuliers et des entreprises :

- Pour les particuliers, le virement instantané constitue une alternative intéressante au virement classique et au chèque bancaire. En outre, les solutions de paiement en virement instantané permettent au payeur de bénéficier d'une preuve de paiement dès que l'opération est dénouée, et lui apportent la garantie de réception immédiate des fonds par le bénéficiaire ;

.../...



- Pour les entreprises, le virement instantané pourrait remplacer le chèque et le virement classique dans le cadre des relations entre professionnels (B2B, *business to business*) ou du paiement des cotisations sociales, charges patronales, voire des taxes. Il simplifie également la gestion de trésorerie pour le bénéficiaire, qui dispose ainsi d'une garantie de réception immédiate des fonds, ainsi que pour le payeur, qui n'est pas tenu d'anticiper le règlement de sa dette. Enfin, il pourrait être utilisé pour les paiements d'entreprise à particulier, pour les versements d'indemnités d'assurance ou le paiement de salaires ;
- Son déploiement par des entités publiques pourrait également se révéler intéressant (par ex. recouvrement, versement de prestations sociales).

Le virement instantané représente donc une innovation susceptible de dynamiser le marché des paiements et de permettre une meilleure intégration européenne, tout en développant de nouveaux cas d'usage. Ainsi, l'usage du virement instantané a continué de croître en 2022 (+ 85% en volume et + 138% en valeur) et s'installe durablement dans le paysage des moyens de paiement scripturaux, représentant 4% du total des virements et 0,3% des valeurs échangées. Certes encore en retrait par rapport à d'autres pays européens², son usage en France est appelé à progresser dans les prochaines années, grâce à la mise en œuvre des stratégies nationale et européenne sur les moyens de paiement.

¹ *Single European Payments Area*, Espace unique de paiements en euros.

² En décembre 2022, le virement instantané représentait 13,8% de tous les virements émis dans la zone euro. L'Estonie est à la pointe de l'adoption du virement SEPA Inst, qui représentait 71,4% des virements émis dans ce pays en 2022. Elle est suivie par la Lituanie (57,2%) et l'Espagne (44,6%).

3 La carte est également le moyen de paiement scriptural le plus utilisé en Europe

L'utilisation des moyens de paiement scripturaux en Europe se caractérise par une certaine disparité. En 2022, la France et l'Allemagne restent les deux premiers pays de l'UE au regard du nombre de paiements scripturaux émis (20% en France, contre 19% en l'Allemagne). Mais en montants échangés, ce sont l'Allemagne et les Pays-Bas qui détiennent les deux premières places (respectivement 28% et 25%), devant la France (17%).

Concernant les paiements par carte, la France devance les autres pays de l'UE aussi bien en nombre qu'en montants échangés (27% des montants payés par carte dans l'UE), même si, de façon générale, la carte représente également le moyen de paiement scriptural le plus utilisé par les autres pays en nombre de transactions.

Jusqu'en 2021, l'Allemagne dérogeait à ce constat avec une utilisation prédominante du prélèvement (plus de 43% du nombre de transactions en 2020 et 2021), car la majorité de ses paiements par carte transitaient par le réseau

interbancaire Girocard, dont le fonctionnement repose sur une autorisation de prélèvement. Cette part est retombée à 36% en 2022, sous l'effet d'un recours accru aux systèmes monétiques aux dépens du mécanisme historique fondé sur le prélèvement. Néanmoins, l'Allemagne représente toujours en 2022 la majorité des prélèvements émis en volume dans l'UE (47%), devant la France (23%) et les Pays-Bas (10%) (cf. graphique 4a *infra*).

À l'instar de la France, le virement domine largement les paiements scripturaux en montant au sein de l'UE, avec une part de marché de plus de 92%.

Le Luxembourg arrive quant à lui largement en tête pour les paiements en monnaie électronique tant en nombre de transactions (61% du total de l'UE) qu'en montant (56%), sous l'effet de l'établissement du système de monnaie électronique Paypal dans le pays. Au regard des règles de déclaration statistique européennes, l'ensemble des flux européens associés à cet émetteur, prédominant en Europe, sont comptabilisés dans le Grand-Duché. Cependant, la monnaie électronique ne représente que 6% du nombre de transactions scripturales et moins de 0,5% de la valeur échangée au sein de l'UE.

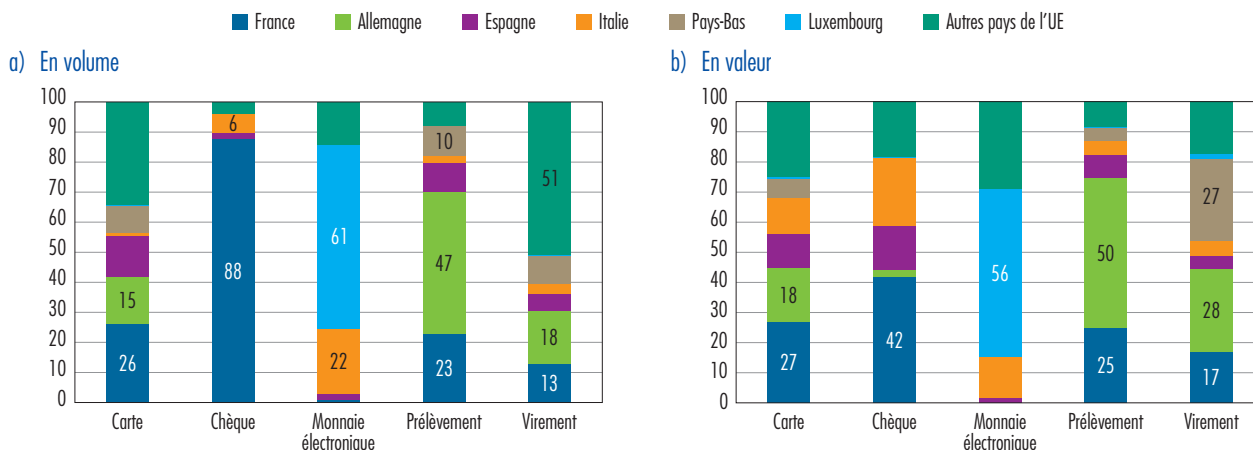


Enfin, d'autres moyens de paiement tels que les effets de commerce (lettres de change ou billets à ordre) utilisés en Espagne, France, Portugal et Autriche pour moins

de 1 % des montants échangés, n'ont pas d'équivalent dans les autres pays de l'UE.

G4 Usage des moyens de paiement scripturaux dans l'Union européenne

(en %)



Source : Banque centrale européenne, *Payment statistics*.

ENCADRÉ 2

Les parts de marché des moyens de paiement utilisés par les ménages au point de vente en France

L'exercice de calcul des « parts de marché » des moyens de paiement a été réalisé en s'appuyant sur plusieurs sources de données disponibles. Il porte sur le périmètre de la consommation des ménages payable en espèces en France¹.

La répartition des montants dépensés par type de moyen de paiement se fonde sur les résultats de trois enquêtes européennes² relatives aux habitudes de paiement des ménages en zone euro pour les années 2016, 2019 et 2022. Les estimations des parts de dépenses en valeur des différents moyens de paiement sur les autres années s'appuient, pour les paiements scripturaux, sur les évolutions constatées par l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP³) et, d'une façon plus générale, sont estimées à l'aide de méthodes statistiques telles que l'interpolation numérique.

Dans ce paysage d'une offre de moyens de paiement en pleine transformation, les habitudes de paiement des ménages au point de vente évoluent. Deux phénomènes interdépendants ont marqué la dernière décennie : un accroissement des dépenses réalisées avec les moyens de paiement scripturaux et un affaiblissement de celles effectuées en espèces.

1 Source Insee, comptabilité nationale. Les dépenses de consommation des ménages payables en espèces se distinguent des dépenses totales en retranchant les fonctions de dépenses non payables en espèces (logement, factures de gaz et d'électricité, achats de voitures, etc.). Ce périmètre est donc beaucoup plus étroit que celui considéré dans le reste de cette étude. Sur la base des prévisions de croissance fournies par la Banque de France (*Projections macroéconomiques*, septembre 2023, Banque de France), les dépenses de consommation des ménages payables en espèces sont estimées à 807 milliards d'euros en 2023.

2 Enquêtes BCE (Banque centrale européenne) : SUCH (*Study on the use of cash by households in the euro area*) sur 2016 et SPACE (*Study on the payment attitudes of consumers in the euro area*) sur 2019 et 2022.

3 Cf. rapport annuel de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement 2022 (dossier statistique 2022, annexe 5) qui indique les nombres et montants des paiements par carte, prélèvement, virement, chèque, effet de commerce et monnaie électronique.

.../...

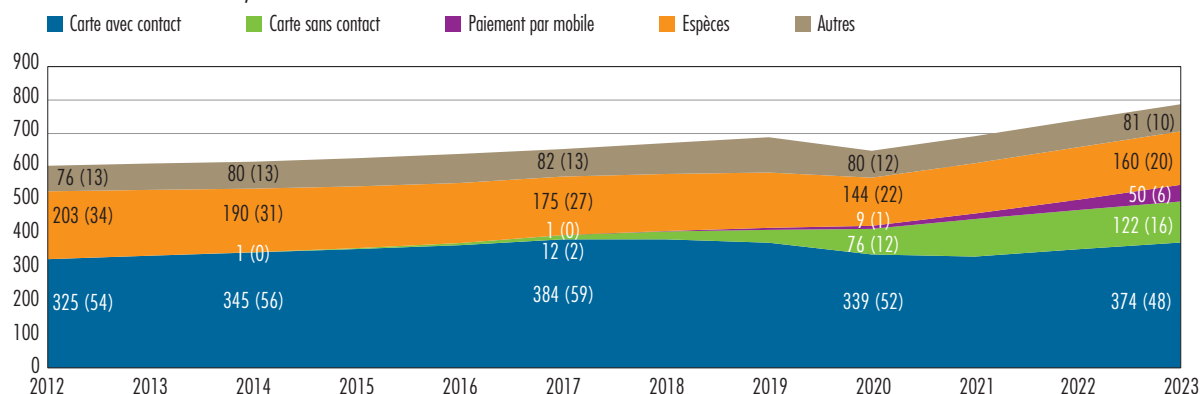


Plus précisément, le recours accru des ménages aux derniers instruments mis à leur disposition (paiements sans contact et par mobile) explique la hausse de la part de leurs dépenses dans les moyens de paiement scripturaux :

- Depuis sa mise en place en 2012, le paiement sans contact n'a cessé de se déployer. La crise sanitaire de 2020 a incité les ménages à se tourner vers des paiements permettant d'éviter les contacts, et a accéléré cette dynamique, facilitée de surcroît par le relèvement du plafond de paiement (cf. section 1). Ainsi, la part de leurs dépenses au point de vente assurées par la carte sans contact atteint 12% ;
- En revanche, la part de marché de la carte bancaire « avec contact » a diminué au cours de la décennie, passant sous le seuil de 50% des dépenses (48% en 2023). Ainsi, c'est sans doute le sans contact qui permet à la carte (avec et sans contact) de stabiliser sa part de marché (autour de 63% ces trois dernières années).
- En parallèle, le paiement par mobile au sens large (à partir d'applications installées sur le téléphone utilisant la carte bancaire ou un compte alimenté en monnaie électronique) décolle : quasi inexistant dans les années 2010, il dépasse le seuil de 1% des dépenses au point de vente en 2020 et sa part quadruple en trois ans, entre 2020 et 2023.

Montants et parts de marché des moyens de paiement utilisés par les ménages en France

(en milliards d'euros et en %)



Notes : Les données en % (entre parenthèses) représentent les parts des moyens de paiement dans les dépenses de consommation courante de proximité.

La catégorie « Autres » regroupe principalement les paiements par chèque, virement, prélèvement bancaire, points fidélités, bons et cartes cadeaux et monnaie électronique.

Source : Estimations Banque de France.

Bien que leur utilisation diminue progressivement, les espèces restent néanmoins appréciées des ménages français, qui règlent encore un peu plus de 20% de leurs dépenses au point de vente en billets ou en pièces, contre 34% en 2012. D'autres indicateurs confortent l'attrait et l'usage des espèces chez les ménages français. L'enquête de la Banque centrale européenne révèle ainsi qu'en 2022 les Français les ont utilisées pour régler une transaction sur deux au point de vente⁴. Cet intérêt pour les espèces ressort également au travers de l'évolution des montants de retraits observés aux distributeurs automatiques de billets (DAB)⁵ qui ont atteint 1 33 milliards d'euros en 2022 (+ 5% en 2022 en nombre de retraits, + 7% en montant). Ils progressent pour la troisième année consécutive depuis 2020, à rebours du déclin constaté dans les années antérieures, même si leur croissance est inférieure à celle du total des transactions.

4 Cf. S. Allain des Beauvois, L.A. Bayol, E. Laplace et I. Valdés-Curien (2023), « Trois ans après le début de la crise sanitaire, les espèces résistent face aux autres moyens de paiement en France », *Bulletin de la Banque de France*, n° 245/5, mars-avril.

5 Émission d'un retrait sur le territoire national à partir d'une carte bancaire émise en France (particuliers et clientèle professionnelle et institutionnelle, hors institutions financières et monétaires).

.../...



La reprise de la consommation des ménages après la crise sanitaire et la hausse de l'inflation à partir de 2022 ont joué sur la hausse des retraits aux DAB. Cependant, ceux-ci ne renvoient pas seulement à un motif transactionnel de la demande d'espèces mais aussi à un besoin de thésaurisation ou encore à une demande liée au tourisme.

En conclusion, la monnaie scripturale demeure aujourd'hui, en montant, la plus utilisée par les ménages. En 2023, ces derniers auraient réglé plus de 69% de leurs dépenses au point de vente en monnaie scripturale, qu'il s'agisse de la carte avec contact (48%), sans contact (16%) ou de paiements par mobile (6%).

Éditeur

Banque de France

Secrétaire de rédaction

Nelly Noulin

Directeur de la publication

Claude Piot

Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

Rédaction en chef

Céline Mistretta-Belna

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France

<https://www.banque-france.fr/fr/alertes/abonnements>

